

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Blagnac (31700)

### Réponses de Joseph Carles, au nom de la liste « Blagnac avec vous »

— le 17/02/2020 à 15:09 —

#### Développer un réseau cyclable cohérent

##### Action n°1 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération comme proposé sur <https://velomax.2p2r.org/>.

Le site Velomax contient des propositions précises pour Blagnac sous la forme de 11 itinéraires cyclables qui permettront d'irriguer toute l'agglomération par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif.

Certains de ces axes ne pourront être aménagés qu'avec la suppression de stationnement automobile ou la mise à sens unique.

*Etes-vous favorable à la création de ce réseau réalisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Etes-vous prêt à redistribuer l'espace en faveur du vélo partout où cela sera nécessaire pour faire passer les aménagements cyclables ? Quel budget pour ce réseau cyclable ? Quel calendrier ?*

Réseau :

Pour réaliser cette action, nous lancerons le premier appel à projet pour que les citoyens, les associations et tous ceux qui le souhaitent puissent participer au diagnostic et aux propositions. Ce groupe pourra disposer des expertises nécessaires. Le travail déjà effectué par 2P2R sera ainsi approfondi et le cas échéant amendé par les apports d'autres techniciens et citoyens.

Redistribution de l'espace :

Favorable en prenant en compte les contraintes des autres modes doux et notamment les piétons.

Budget :

Nous proposons de consacrer 20% des enveloppes voirie de la Métropole, soit 3,6 millions d'€ pour le mandat, auxquels s'ajoutent les budgets propres de la Métropole.

Calendrier :

Programmation pluriannuelle en fonction des priorités définies par un groupe de travail

##### Action n°2 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment :

1/ Création d'une passerelle piéton et vélo sur la Garonne au niveau des Quinze Sols reliant Blagnac / Beauzelle et la base de loisir de Sesquièrre / Toulouse nord.

Comme proposé dans le SDCA, cet aménagement ambitieux permet la réalisation d'une voie cyclable REV (Réseau Express Vélo) permettant de rejoindre toute la zone Toulouse nord (Fenouillet, Aucamville, Sesquièrre, Glacière, Lalande, Trois-Cocus, Borderouge,...) jusqu'à la route de Cornebarrieu à Blagnac en passant par des zones d'études, Lycée Saint Exupéry et IUT Toulouse Blagnac ainsi que le centre commercial.

2/ Dans le cadre du projet Grand Parc Garonne, création d'un itinéraire cyclable rive gauche de la Garonne entre le vieux pont de Blagnac et boulevard Richard Wagner via la création d'une passerelle à l'embouchure du Touch au niveau du pont autoroutier A621 (Liaison Blagnac Ancely).

3/ Engagements fermes pour la réalisation rapide de la voie verte du Touch qui consiste en des aménagements vélos piétons entre l'embouchure et Saint Martin du Touch. Cette voie dédiée aux vélos et piétons ouvre un nouvel espace nature, balade et détente au coeur de nos quartiers.

Passerelle piéton :

Oui mais il faut déterminer le positionnement en fonction de la traversée de la Garonne et de la stabilité des berges. En tout état de cause, la passerelle serait à l'image l'usage des vélos et des piétons.

La passerelle sur le touch / Grand parc Garonne figure dans notre programme

### Action n°3 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Notamment :

1/ Autorisation et aménagement cyclable de la route de Grenade pour circuler sur la voie du tram entre Rue Guyenne et place du Relai en direction du nord. Il est urgent d'autoriser et d'aménager cette portion pour résorber cette discontinuité sur un axe cyclable majeur de Blagnac.

2/ Reconfiguration de l'axe Avenue des Muriers / Avenue des Pins pour réinsérer une piste cyclable en continuité de celle de l'avenue du Parc et afin de desservir les nombreux équipements municipaux du secteur (écoles, patinoire, stade,...)

Plate-forme du tram :

L'autorisation d'utilisation des voies du tram par les vélos est très dangereuse. Il faut plutôt étudier une solution alternative

Plate-forme du tram :

L'autorisation d'utilisation des voies du tram par les vélos est très dangereuse. Il faut plutôt étudier une solution alternative en dédiant un côté pour la piste cyclable et l'autre aux piétons.

Reconfiguration :

Il faut résorber les discontinuités sur cet axe qui existe déjà

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°4 : je m'engage

Revoir les plans d'aménagements routiers : Limitation à 70 km/h de tous les axes rapides traversant la commune afin de limiter la pollution et les nuisances sonores.

*Quelle est votre position par rapport aux projets purement routiers du PARM ? Et en particulier sur le nord ouest Toulousain ?*

Oui, favorable aux 70km/h, notamment pour améliorer la sécurité et la fluidité

PARM. Ce plan est un plan routier qui ne doit pas consommer en totalité les budgets même si nous sommes favorables au prolongement de la 902 et au pont sur la Garonne. Il faut donc un budget métropolitain propre pour le réseau cyclable qui doit demeurer ambitieux

### Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Nous proposons que l'ensemble de la voirie de Blagnac soit limité à 30 km/h, hors voies rapides. Outre ses nombreux avantages (pollution, bruit, sécurité), cela permet aussi de réduire le trafic induit par les optimiseurs d'itinéraire comme Waze.

*Etes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?*

Favorable aux 30km/h totalement immédiate qui terminera les actions déjà engagées

### Action n°6 : je m'engage

Transformer en zone piétonne l'hyper centre de Blagnac par la suppression de 100 places de parking en voirie autour du nouveau parking souterrain. Ceci permet de renforcer l'attractivité de notre hyper centre en mettant en valeur notre ville et ses commerces.

Ceci implique la transformation de l'hyper centre en zone de rencontre et la suppression du stationnement sur les rues Pasteur, Lavigne, le Boulevard Jean Rivet et le Boulevard Firmin Pons.

*Etes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?*

La piétonisation ne doit pas être brutale. Il faut proposer des actions de sensibilisation progressive pour que les parties prenantes adhèrent à cette démarche, notamment le commerce de proximité qui ne doit pas pâtir de ce changement.

### Action n°7 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Pas de suppression, mais favoriser par l'aménagement des abords les modes alternatifs et encourager vélobus et pédibus, pose minute pour les vélo-charettes.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Création ou ajout de place parking vélo sécurisées notamment :

- parking place des Arts
- vieux pont de Blagnac,
- avenue Général De Gaulle où il y a des cabinets médicaux.

De manière plus générale, création ou augmentation du nombre d'arceaux vélo proche des commerces/ restaurants/ cabinets médicaux dans tous les quartiers de Blagnac.

Déjà engagé. Sur la base de la cartographie des emplacements et des besoins poursuivre les implantations pour les usagers

### Action n°9 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Oui, progressivement.

### Action n°10 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Je déplore que l'on ait recours à une prime financière face à un sujet de société. Faut-il encourager les primes ou privilégier la pédagogie ? Cela dit, nous avons déjà proposé le système vélo Blagnac : mise à disposition gratuite de vélo pendant 6 mois. Faire de la journée "Allons y autrement" réservée aux municipaux une journée pour toutes tes entreprises et tous les blagnacais

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°11 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Oui, en élargissant aux adultes.

### Action n°12 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Oui, y compris dans les déplacements piétons comme le fait le maire aujourd'hui.

### Action n°13 : je suis indécis-e

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Pour les agents municipaux application des dispositifs de la Loi Mobilité aux agents

### Action n°14 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Journée sans voiture oui le jour de la Fête de la mobilité et de la nature.

### Action n°15 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Déjà engagé mais avec les limites des effectifs de police.

## Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e